

COVID-19



La suspension de neuf agents hospitaliers pour défaut de schéma vaccinal complet a été confirmée par le tribunal administratif de Rouen, cinq autres ont été annulés. Photo d'archives

Agents hospitaliers suspendus : la justice tranche

ROUEN Le tribunal administratif a examiné plusieurs recours déposés par des agents hospitaliers suspendus faute d'avoir accepté de se faire vacciner contre le Covid-19.

DELPHINE LETAINTURIER

Ils avaient été suspendus par l'établissement de santé qui les emploie parce qu'ils n'avaient pas voulu se faire vacciner contre le Covid. Plusieurs agents hospitaliers ont déposé un recours en annulation contre cette suspension de leurs fonctions et de leur salaire.

Le tribunal administratif de Rouen a examiné quatorze dossiers les 28 septembre et 12 octobre. Ils concernent des agents des hôpitaux Eure-Seine (Évreux-Vernon), de Neufchâtel-en-Bray, du CHU de Rouen, du groupement hospitalier du Havre ou encore de l'hôpital psychiatrique du Rouvray à Sotteville-lès-Rouen. Mises en délibéré, les affaires ont connu des issues différentes selon les décisions qui ont été rendues par la juridiction les 12 et 26 octobre.

IRRÉGULARITÉ DANS LA PROCÉDURE

Si la plupart des requérants ont été déboutés, d'autres ont en revanche obtenu gain de cause. C'est le cas pour une aide-soignante de l'hôpital de Neufchâtel-en-Bray et pour plusieurs

personnels du centre hospitalier du Rouvray. Dans le premier cas, la justice a décidé l'annulation de la décision de l'hôpital Fernand-Langlois, au motif que la requérante n'a pas été, notamment, informée des modalités pouvant lui permettre de régulariser sa situation.

En clair, c'est une irrégularité dans la procédure qui a été soulevée par son conseil et retenue par le tribunal.

« Ma cliente était en instance de séparation et dans une situation financière déjà précaire. Aujourd'hui, elle est toujours en arrêt de travail et dans une situation compliquée »

M^e Marie Leroux

Pour les cinq agents suspendus par la direction de l'hôpital psychiatrique du Rouvray, c'est un autre motif qui a amené le président du tribunal administratif

a décidé l'annulation de leur suspension. Pour rappel, c'est par la loi du 5 août 2021 sur la gestion de la crise sanitaire que les personnels de santé ont été placés dans l'obligation de se faire vacciner, avec une date butoir fixée au 15 septembre avant suspension des récalcitrants.

SUSPENDUS PENDANT UN ARRÊT MALADIE

Or, les cinq agents de l'hôpital psychiatrique ont été suspendus le 17 septembre alors même qu'ils étaient en arrêt maladie à cette date-là. Alors que la mesure aurait dû prendre effet à compter de la date à laquelle aurait pris fin le congé maladie. C'est ce qu'a pointé le tribunal.

« Au-delà de la suspension de leurs fonctions et de leur traitement, cela a un impact sur les congés payés et leur avancement, souligne Me Marie Leroux, avocate à Rouen, qui défendait l'un des dossiers. Ma cliente était en instance de séparation et dans une situation financière déjà précaire. Aujourd'hui, elle est toujours en arrêt de travail et dans une situation compliquée. Cette décision va lui permettre de tourner la page, au moins psychologiquement. »

FAITS DIVERS

Un mort sur le chantier des éoliennes off-shore

CHERBOURG Une enquête est ouverte par la police de Cherbourg afin d'élucider les circonstances d'un dramatique accident, rapportent nos confrères de *Ouest-France*.

Lundi 6 novembre, aux alentours de 16 heures, un homme est décédé dans la zone portuaire de Cherbourg. Précisément sur la zone d'assemblage des éoliennes destinées à rejoindre le parc en mer, entre 13 et 24 km au large de Fécamp.

LA VICTIME SERAIT DANOISE

71 éoliennes d'une capacité de 7 MW chacune sont progressivement installées en mer. Siemens Gamesa exploite une zone de stockage et de pré-assemblage de 15 hectares à Cherbourg, tandis qu'au

Havre sont produites les pales et les nacelles de ces mêmes éoliennes.

Toujours selon le quotidien, la victime, travaillant pour la société de manutention Global Wind Service, serait de nationalité danoise. Elle serait née en 1973, selon *La Presse de la Manche*.

Global Wind Service est, elle-même, une société danoise. Le Danemark est, effectivement un pays à la pointe en matière de construction d'éoliennes, notamment destinées à être implantées en mer. Siemens Gamesa a une usine de production à Aalborg. Des salariés danois du groupe, ont, eux-mêmes, participé à la formation des salariés de l'usine du Havre dont la production a débuté au printemps 2022.

L'ACTUALITÉ EN FLASH

CLIPONVILLE

Un homme de 20 ans grièvement blessé après avoir été éjecté de sa voiture



Une collision entre deux véhicules s'est produite hier, peu avant 14 h 30, au lieu-dit la Voie Romaine, à Cliponville, dans le pays de Caux.

La D 149 relie Cliponville à Héricourt-en-Caux.

À leur arrivée, la dizaine de pompiers sur les lieux a constaté que l'accident a fait deux victimes. Une femme de 34 ans, légèrement blessée, a été conduite au centre hospitalier de Fécamp. La seconde victime, un homme de 20 ans, a été éjecté de sa voiture. Blessé grièvement, il a été hélicoptéré vers l'hôpital Monod du Havre (photo illustration PN).

Pendant le temps de l'intervention, la circulation a été coupée.

BLACQUEVILLE

Il percute un poteau électrique : les habitants privés d'électricité



Il était environ 6 h 30 du matin, hier, quand un conducteur engagé sur la RD 5 à hauteur de Blacqueville, un village situé entre Rives-en-Seine et Yvetot, est sorti de la route. Seul au moment des faits, sur la chaussée et dans l'habitacle, il semblerait qu'il se soit assoupi au volant.

Son véhicule percute un poteau EDF, occasionnant une coupure électrique touchant une centaine de personnes sur les communes de Blacqueville, Fréville et Croix-Mare. Les équipes d'Enedis, le gestionnaire du réseau de distribution d'électricité, ont pu rétablir le courant en fin de matinée, après avoir dans un premier temps eu recours à un groupe électrogène.

Une circulation alternée a été mise en place sur la portion concernée de la RD 5 en milieu de matinée, avant un retour à la normale effectif en début d'après-midi. Le conducteur, blessé lors du choc, a été transporté au CHU de Rouen. Une enquête a été ouverte pour déterminer les circonstances exactes de l'accident.